

*Droit fiscal*

Cette mesure ne reçoit pourtant pas un accueil chaleureux, et cela, pour plusieurs raisons. Primo, le délai de 13 mois n'est pas suffisant pour permettre la construction d'un immeuble d'appartements, depuis l'éclosion de la première idée jusqu'à l'achèvement. Secundo, il y a la réputation que le gouvernement s'est méritée auprès du groupe concerné d'investisseurs.

Quand le régime antérieur, c'est-à-dire celui qui s'est terminé en 1971, a aboli rétroactivement cet avantage, il l'a fait de telle sorte que beaucoup d'investisseurs ont vu anéantir du jour au lendemain les projets qu'ils avaient formés pour leur héritage familial ou leur patrimoine. Ils veulent bien se faire prendre de temps à autre, mais pas deux fois par le même organisme. C'est pourtant ce que le ministre cherche à faire actuellement. «Vous avez beau m'offrir cet encouragement cette année, pense l'investisseur, qui me dit que vous ne me l'enlèverez pas l'an prochain, ou dans deux ans, ou encore jusqu'à cinq ans d'avance comme vous avez fait l'an dernier?» Faut-il s'étonner que les investisseurs ne se soient pas précipités pour placer leur argent dans le logement? Il faut que le gouvernement canalise des capitaux vers la construction d'immeubles locatifs. Comme je l'ai dit avant l'heure du dîner, il devrait avouer son erreur, rétablir l'allocation du coût en capital et permettre de déduire l'amortissement des revenus personnels.

J'aimerais maintenant parler de ce que le bill fait pour les retraités. Vendredi dernier, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a signalé que non seulement la pension, mais aussi le revenu de tous ceux qui reçoivent une pension de vieillesse devrait être non imposable. J'en ai discuté avec mon collègue, le député d'Esquimalt-Saanich, pendant la fin de semaine, quand nous nous sommes rendus dans nos circonscriptions. Il m'a dit avoir négligé de mentionner qu'il faudrait fixer une limite maximale pour le revenu non imposable afin que certains de nos citoyens les plus riches qui habitent les Bahamas ou la Barbade ne se hâtent pas de revenir au Canada s'ils pouvaient y vivre sans payer d'impôt.

Nous essayons de proposer un moyen de protéger ceux qui ont suivi la mode de leur temps. Pendant leur jeunesse, bon nombre des personnes âgées du Canada ont travaillé fort et ont épargné de l'argent en prévision de leur vieillesse. Le fisc impose cruellement bon nombre de ces gens qui détiennent maintenant des rentes et d'autres petites sources de revenu. En outre, on leur refuse le supplément de revenu garanti pour compléter leur pension de vieillesse.

Toute personne qui reçoit la pension de vieillesse et qui a épargné son argent et l'a investi afin d'avoir un revenu distinct jusqu'à \$150 par mois aurait tout aussi bien fait de ne jamais avoir épargné ou investi de l'argent. Elle aurait mieux fait de dépenser cet argent pour s'acheter de la bière. Ces gens recevraient maintenant le montant équivalent puisqu'ils seraient admissibles au supplément de revenu garanti, qui comporte un certain nombre de petits avantages. C'est ce groupe que le gouvernement actuel a le plus maltraité.

Depuis quatre ans et demi, la pension de vieillesse de base a augmenté d'à peine plus de 50 p. 100. Le supplément de revenu garanti a augmenté de plus de 200 p. 100. Cela indique que les choses empirent. Le gouvernement se moque constamment de ceux qui ont été économes et

frugaux et qui ont épargné de l'argent pour leur vieillesse en continuant de présenter des lois qui ne favorisent pas la frugalité.

Heureusement que les \$1,000 d'exemption au titre des revenus de pension profiteront à beaucoup de personnes. Pourtant, elle ne touchera pas ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui vivent uniquement de leur pension. Ils ne seront pas du nombre de ceux qui en profiteront le plus. En fait, certains ne bénéficieront aucunement de l'exemption de \$1,000. Cela se comprend difficilement si l'on considère que dans son exposé budgétaire, le ministre a déclaré qu'il apporterait une aide notable aux personnes âgées; d'accord, mais pas à ceux qui en ont le plus besoin.

Personnellement, et ce n'est pas là la politique de mon parti, je crois que la pension des personnes âgées devrait être exempte d'impôt. Je voudrais que le montant de base de la pension de la vieillesse soit augmenté le plus rapidement possible de manière à égaler le montant de la pension et du supplément de revenu garanti. Je suis sans doute partisan du régime universel de pensions de vieillesse. Je crois que chaque citoyen âgé au Canada devrait recevoir un revenu qui lui permette un niveau de vie convenable.

Ceux qui ont fait des économies et ménagé leur argent et qui ont investi dans le gouvernement devraient pouvoir bénéficier dans une certaine mesure de la confiance qu'ils ont mise—hélas! à tort—dans leur gouvernement, en achetant notamment des rentes sur l'État.

Pour venir en aide à nos pensionnés à l'heure actuelle, le gouvernement devrait exempter la pension de vieillesse de l'impôt sur le revenu. Les précédents en l'occurrence ne manquent pas, dont l'un est bien connu. Je veux parler des pensions d'invalidité versées aux anciens combattants atteints d'affections imputables à leur service de guerre. Ces pensions sont des revenus non imposables. Je ne vois pas quel obstacle insurmontable l'exemption de la pension de vieillesse pourrait faire naître. Cette démarche serait somme toute beaucoup plus simple que celle qui oblige les pensionnés retraités à recourir à un expert de l'impôt pour savoir s'ils ont trop d'argent. Ceux-ci ont déjà leur idée faite là-dessus.

Même s'il est louable d'indexer les pensions de vieillesse sur le coût de la vie, il ne l'est pas de choisir l'indice ordinaire des prix à la consommation comme guide de cette indexation. La plupart des pensionnés ne dépensent pas leur argent à acheter des articles qui servent à établir l'indice des prix à la consommation. Ils le dépensent pour se nourrir et se loger. Soit dit en passant, ces deux éléments sont les plus importants de l'indice des prix à la consommation, surtout les produits alimentaires. Trop souvent, les pensionnés doivent remettre sur les rayons du supermarché des articles qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter.

## ● (2010)

Le coût des produits alimentaires a monté de 17.1 p. 100 au cours des douze derniers mois, et, pourtant, la pension de vieillesse de base n'a été majorée que de 10.1 p. 100. Voilà une injustice qui doit sauter aux yeux du ministre et de tous les députés! Les pensions de vieillesse devraient être indexées sur le coût de l'alimentation et du logement, non sur l'indice des prix à la consommation.